

LA CHARTE DES ORGANISATEURS

DÉCLARATION GÉNÉRALE

La Charte des organisateurs du Raid 28 se justifie tant que l'association sport nature Equipe Turoom ne dépend pas, par une adhésion, d'une fédération sportive agréée ; l'Equipe Turoom s'engage à appliquer la Charte qu'elle s'est fixée.

La Charte est destinée à affirmer les engagements de l'Equipe Turoom vis-à-vis des coureurs et des autorités mais aussi envers les bénévoles et les sponsors ainsi que tout l'environnement qui participe à l'événement.

Elle a pour but de donner confiance aux interlocuteurs de l'Equipe Turoom dans la capacité de l'association à tenir ses propres objectifs.

Cette Charte est respectée par tous les membres de l'association et se concrétise par les dispositions qui sont effectivement prises par les organisateurs et portées par écrit dans une documentation interne, en tant qu'elle participe aux prises de décisions sur le Raid 28 à la conception, la réalisation, aux contrôles et à l'assurance de la qualité de l'événement.

ENGAGEMENT DE CONFORMITÉ

L'ensemble du dispositif qui constitue chaque année le Raid 28 est décidé par le conseil d'administration de l'association Equipe Turoom. Une large diffusion des informations est faite dans le public par correspondance, voie de presse ou le réseau internet et tient lieu de cahier des charges. Les organisateurs déclarent qu'ils sont à même de fournir à tout moment ce cahier des charges de leur événement en reprenant les éléments suivants :

- Un règlement qui décrit avec tous les détails les conditions dans lesquelles se dérouleront les opérations dévoilées à l'avance.
- Un résumé du principe de l'événement avec les particularités propres à chaque édition.
- La carte officielle avec les points de passage et les points de contrôle (confidentiel)
- La désignation des points de secours et des points de réchappe en cas d'abandon des concurrents ainsi que les moyens de la récupération.
- La durée de l'épreuve avec les horaires de passage et les temps de présence aux différents points.
- Les moyens mis en œuvre et les modifications ou adaptations de terrain nécessaires au projet.
- La documentation complète permettant aux concurrents de réaliser le trajet dans les conditions prévues par le règlement.
- Les conventions passées avec les personnes physiques ou morales pour la mise en œuvre des activités sous-traitées.
- Les autorisations de passage ou d'installation aux différents accès dans des espaces naturels protégés ou propriétés privées.
- Les itinéraires de contournement des points critiques en cas d'impossibilités prévisibles.
- La description du service médical mis en place et les moyens d'information mis en œuvre pour le porter à la connaissance des concurrents.
- L'inventaire du système de communication permettant d'intervenir en temps réel et de mettre en relation les différents postes.

GARANTIES DE SÉCURITÉ

L'organisation du Raid 28 assume pleinement les nécessités générales qui s'imposent en matière de sécurité et d'information auprès des participants, coureurs et bénévoles. Par conséquent, l'organisation s'engage à :

- ◆ Recommander à tous les participants la souscription pour la durée de l'épreuve d'une assurance individuelle accident. La même recommandation est valable pour les assistants et toute personne dont la présence est enregistrée sur l'événement.
- ◆ Souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses volontaires, des participants, des assistants et du public pour l'ensemble des activités sportives de l'événement ainsi que les déplacements entre les points.
- ◆ Mettre en place une structure médicale adaptée à la nature de l'épreuve et dans un esprit de transparence vis-à-vis des concurrents.
- ◆ Mettre à disposition du service médical des moyens de radio communication adaptés permettant d'intervenir dans les plus brefs délais suivant la spécificité du parcours.
- ◆ Exiger des concurrents l'original ou une copie certifiée conforme du certificat médical datant de moins d'un an, justifiant l'absence de contre indication à la pratique des sports pratiqués sur le raid.
- ◆ Attirer l'attention des concurrents sur le respect des règles d'intégrité physique et de l'éthique sportive.
- ◆ Faire signer au départ à tous les concurrents une feuille d'engagement permettant d'identifier parfaitement les équipiers et d'enregistrer les modifications dans les équipes.
- ◆ Contrôler les équipements individuels et le matériel commun aux équipiers, à partir de la liste fournie dans le règlement ou précisée quelques jours avant la course.
- ◆ Faire appel aux services de secours en cas d'incident grave dépassant les possibilités du service médical de l'organisation.
- ◆ Communiquer aux concurrents toutes les circonstances de la course avec des passages délicats qui requièrent une plus grande attention au moment du franchissement.
- ◆ Placer des signaleurs et des équipes de sécurité à tous les points où les concurrents pourraient courir un risque en raison d'une traversée de voie publique avec une circulation dangereuse.
- ◆ Rappeler aux coureurs les consignes de sécurité au cours d'un briefing particulier avant le départ, en précisant bien les obligations de prudence qu'ils ont à respecter en permanence au cours de l'épreuve.
- ◆ Informer les participants sur l'interdiction de produits dopants référencés par les autorités.

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Les organisateurs assurent satisfaire aux obligations de déclaration auprès des autorités et respecter en tous points les règlements de circulation sur la voie publique. Pour cela, ils ont fait le nécessaire pour :

- ☐ Satisfaire à l'obligation de déclaration de la manifestation auprès des Préfectures au titre des articles concernés des lois en vigueur qui s'appliquent à cet événement.
- ☐ Respecter et faire respecter en tous points et scrupuleusement les consignes transmises par les autorités (Mairies, Police et Gendarmerie) et se faire assister par celles-ci en cas de nécessité.

RESPECT DES DISPOSITIONS

Le Président de l'association Equipe Turoom veille à ce que tous les engagements qui sont pris soient concrétisés par des actes, évalue et vérifie l'efficacité des garanties et des obligations.

La totalité des volontaires partage le projet d'événement qui est dans la ligne d'action qu'ils mènent depuis plusieurs années. Ils organisent leur disponibilité pour être efficace au bon moment.

Le Président de l'association Equipe Turoom confie aux responsables, chacun dans leur secteur, toute l'autorité et l'indépendance nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.